



## **II. LES AUTRES DOSSIERS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **• DOSSIERS :**

#### **CREATION DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS. ADOPTION DES STATUTS**

Le périmètre de desserte des transports urbains a été élargi, en octobre 2009, à la Communauté de Communes du Luy de Béarn et aux communes de Morlaàs, Uzein et Aressy puis celle de Serres-Morlaàs.

Un syndicat mixte, qui pourrait prendre l'appellation de Syndicat Mixte des Transports Urbains Pau-Portes des Pyrénées portera ce nouveau périmètre des transports urbains.

Il sera administré par un Comité Syndical dont la composition est proportionnelle à la population de chaque commune membre et au versement transport apporté.

Il sera chargé de l'organisation des transports urbains mais devra aussi participer au financement d'ouvrages et d'aménagements nécessaires à la réalisation des axes structurants.

Son action sera financée par le versement transport et des participations de l'État et du département auxquels pourront s'ajouter les contributions des communes membres au prorata du nombre de voix au sein du syndicat.

#### **PLAN DE DÉPLACEMENTS SCOLAIRES (PDS) : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CDIE BÉARN POUR 2010**

Le CDIE Béarn (association d'éducation à l'environnement) s'engage à réaliser, sur l'année 2010, une action en faveur des déplacements scolaires sur l'agglomération.

Déjà en 2009, une opération « car à pattes » a été expérimentée par la Ville de Pau et le CDIE Béarn sur 6 groupes scolaires.

Des lignes avec point de rassemblement sont déterminées, selon le même principe que les lignes de bus et leurs arrêts, permettant aux élèves de venir à pied à l'école sous la surveillance d'un adulte (parents d'élèves bénévoles).

Ces lignes sont définies après enquête auprès des parents d'élèves sur les comportements de déplacements pour accompagner leurs enfants à l'école.

Le CDIE Béarn prévoit pour l'année 2010, d'étendre cette opération à l'ensemble de l'agglomération de Pau. 20 écoles seraient concernées.

Pour aider le CDIE Béarn à mettre en place cette opération, la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées va allouer une aide d'un montant minimum de 5.500 € et maximum de 24.750 €.

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE PAU POUR LA PRISE EN COMPTE DU TCSP DANS L'AMENAGEMENT DES RUES DARAN/GAMBETTA/LAMOTHE ET LA PLACE St LOUIS DE GONZAGUE**

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées verse un fonds de concours à la Ville de Pau pour le surcoût d'aménagement de la plateforme dédiée aux transports collectifs et des équipements associés sur l'axe Daran/Gambetta pour un montant de 700 000 €, ce qui représente 31,1 % de l'enveloppe totale.

En effet, le 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a décidé de s'engager dans la réalisation d'un projet de Transports Collectifs en Site Propre (TCSP), en commençant par une première ligne « Hôpital – Université – Centre ville – Gare ».

Dans le cadre de la revitalisation du centre ville et du nouveau réseau de transports urbains, la Ville de Pau a relancé les études de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des rues Lamothe, Daran, Gambetta et la place Saint-Louis de Gonzague. Ces aménagements visent à aménager l'entrée « Est » du coeur d'agglomération, ré-intégrer le pôle Bosquet au centre piéton, redonner une visibilité au plan de circulation et simplifier l'accès au parking Clémenceau.

Le projet d'aménagement des espaces publics de la rue Lamothe et de la mise en valeur de la place Saint-Louis de Gonzague a été décidé par la ville de Pau en 2006.

L'axe Daran-Gambetta nécessite une réhabilitation profonde des espaces publics et complète le projet Gonzague/Lamothe.

Cet aménagement est à la fois urgent et fondamental pour la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées dans le cadre de la mise en service du nouveau réseau de bus à l'été 2010 et de la réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) « Hôpital-Gare ».

Compte tenu des enjeux liés aux transports collectifs, la Ville de Pau a dû demander au Maître d'Ouvre d'étudier un dimensionnement de chaussée compatible avec une augmentation du nombre de passages de bus et le caractère canalisé de leur trajectoire induisant des matériaux et une structure spécifiques compatibles avec le futur TCSP.

De même il a été demandé d'ajouter au projet la création de deux stations bus au Sud de la Rue Daran, comprenant des bordures accessibles spécifiques de type « quais bus » et la signalisation lumineuse tricolore associée visant à optimiser le fonctionnement du carrefour Barthou/Daran donnant une priorité aux bus.

## **SOUTIEN AU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA FROMAGERIE DES CHAUMES ET À L'INVESTISSEMENT D'UN DISTRIBUTEUR DE LAIT CRU**

L'accroissement de la surface de production de l'usine de la Fromagerie des Chaumes située à Jurançon, nécessite l'aménagement d'une entrée dédiée aux camions de lait. La formule la plus simple – voie de décélération au lieu d'un rond-point – a été choisie.

= La Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées propose d'octroyer une aide exceptionnelle de 70 000 € à la Fromagerie des Chaumes qui est un des leaders locaux de l'agroalimentaire en termes d'emploi, mais aussi de développement industriel.

Spécialisée dans la fabrication de fromages à pâte molle, l'entreprise située à Jurançon produit le Saint Albray (lait de vache), le Brebiou (lait de Brebis), et le Cœur de Lion (lait de chèvre), et innove en continu sur de nouveaux produits et de nouveaux concepts.

Malgré une forte expansion depuis environ 5 ans, l'entreprise doit lutter pour conquérir les capacités de production supplémentaires et obtenir des décideurs nationaux l'affectation à Jurançon d'activités qui reposent sur un savoir faire technologique reconnu.

La Fromagerie des Chaumes constitue l'un des plus beaux fleurons économiques de la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées.

- 2 M€ d'investissements industriels par an en moyenne
- plus de 450 emplois directs, 10 à 15 créations d'emplois par an
- une capacité de production de 11 000 tonnes en constante progression
- 5 M€ de taxe professionnelle par an

? La Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées propose d'accorder une subvention de 6 000 € et une avance remboursable à taux nul à hauteur de 6 000€ à Monsieur Christian SOUARD producteur palois de lait, dont l'exploitation est située le long de la route de Bordeaux, entre l'hippodrome et le Domaine de Sers. Ce dernier souhaite commercialiser son quota laitier en circuit court, grâce à l'acquisition d'un distributeur de lait installé aux abords d'une grande surface commerciale et à proximité de son exploitation. Il est vital pour les producteurs de lait de trouver de nouveaux débouchés à leur production pour faire face à la crise du lait.

Le coût d'acquisition du distributeur s'élève à 30 000€; les frais annexes ne sont pas comptabilisés et resteraient à la charge du producteur.

L'Union Européenne peut venir en complément de l'aide du Conseil Régional.

L'Europe et la Région conditionnent le bénéfice d'attribution d'une aide de ce type aux conditions suivantes :

- être chef d'exploitation, une personne morale de forme civile ou commerciale
- être adhérent à une charte reconnue et intégrée au plan régional officiellement reconnue par le comité du tourisme rural ( ex : bienvenue à la ferme, accueil paysan....)
- avoir un revenu agricole inférieur à 30 000€
- remplir les conditions environnementales du référentiel AREA.

## **EISTI (ECOLE INTERNATIONALE DES SCIENCES DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION) : TRANSFERT ET EXTENSION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À PAU**

L'EISTI est une des meilleures grandes écoles d'ingénieurs en informatique en France qui se situe souvent en bonne place dans les différents classements, à la fois pour le cycle classe préparatoire et pour son école d'ingénieurs.

Elle bénéficie d'une dotation annuelle de 1,3M € du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (soit 15% de son budget).

Le nombre d'élèves boursiers (28%) est plus élevé que dans les classes préparatoires des Établissements publics d'enseignement supérieur (20 à 25% en moyenne). Les bourses internes d'étudiants représentent 300k €.

Les entreprises partenaires, pour les stages comme pour les recrutements sont autant des PME-PMI locales que des grands donneurs d'ordres.

L'école est devenue en quelques années une source de matière grise et de compétences à forte valeur ajoutée non négligeable pour le tissu économique local. Elle est présente dans de nombreux projets mettant en œuvre des coopérations et partenariats structurants (pôles de compétitivité, collectivités, Technopôle, associations d'entreprises, actions collectives, projets transfrontaliers, etc).

L'accroissement des effectifs, les dispositions réglementaires de sécurité, l'impossibilité d'envisager une extension, l'inadéquation du bâtiment aux activités pédagogiques, la nécessité d'un rapprochement du campus et de la Technopôle sont quelques-unes des principales motivations à l'origine d'un nouveau projet d'implantation.

Le projet de construction comprend un atrium couvert par une verrière et des salles de cours au rez de chaussée, un amphithéâtre et des salles de cours aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages pour une surface Shon de 4 100m<sup>2</sup>.

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées montre sa volonté de permettre le maintien d'une offre d'enseignement supérieur de haute qualité sur Pau participant ainsi à l'attractivité et au dynamisme du campus palois en lien avec le projet Pau Broadband Country.

La Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées participent au projet de construction de l'école par la cession à titre gracieux d'un terrain à l'EISTI.

Cette cession est réalisée sous réserve que l'EISTI s'engage à maintenir son école sur Pau et sur le terrain objet de la vente pendant une période d'au moins 20 ans à compter de l'ouverture des locaux de la nouvelle école. En cas de départ de l'EISTI du site de Pau, de désaffectation ou de vente de ses locaux à un tiers pour quelque raison que ce soit, l'EISTI devra alors s'acquitter auprès de la Communauté d'Agglomération de Pau d'une indemnité correspondant au montant du prix réel du terrain cédé.

### **Les liens de l'EISTI avec le tissu économique régional : un ancrage local affirmé**

- 40% des étudiants du campus paloïs viennent des Pyrénées Atlantiques, et globalement 80% sont originaires des départements limitrophes.

- 51% des élèves font leur stage en Aquitaine, 18% en Midi Pyrénées. En dernière année, 66% choisissent l'Aquitaine, et 27% Midi Pyrénées. La préférence pour les Pyrénées-Atlantiques s'affirme davantage d'année en année.

- 38% des élèves sont embauchés après l'obtention de leur diplôme en Aquitaine, et 32% en Midi Pyrénées. 70% des élèves de Pau retournent dans le Grand Sud Ouest pour y trouver un emploi.

Les Pyrénées Atlantiques occupent la 2ème position après l'Ile-de-France (respectivement 23% et 38%). Sur les deux dernières années, 54% de l'effectif paloïs de l'école sur les 2 dernières promotions a été recruté dans les Pyrénées Atlantiques.

### **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRIPARTITE AVEC MONSIEUR MONTANUY**

Le projet porté par la Société Montanuy consiste en l'aménagement d'un site de transit des déchets industriels banals et de déchets inertes afin de poursuivre son activité professionnelle en conformité avec la réglementation en vigueur et selon un mode de gestion adapté à l'activité contrairement au site actuellement occupé sur Bizanos. Il s'agit d'aménager une plate-forme permettant d'accueillir :

- un atelier d'entretien (290 m<sup>2</sup>) et un local administratif
- un bâtiment dédié au tri des déchets en transit (600 m<sup>2</sup>),
- l'installation d'un pont bascule
- une aire de stockage des bennes et des déchets inertes.
- une aire de lavage des camions

L'activité de tri s'effectuera sous le bâtiment de tri. Il n'y aura donc aucun déchet à l'extérieur à l'exception de gravat. Les activités exercées sont les suivantes :

- transit et tri de déchets non dangereux : bois, végétaux, plastique, papier-carton, palettes, ferrailles et métaux, gravats
- broyage de végétaux et bois
- transit de D3E exemptés de leurs composants dangereux
- transit d'amiante filmée
- réparation de bennes

L'ensemble des déchets triés seront dirigés vers des installations de traitement autorisées. Aucun déchet n'a vocation à stationner durablement sur place. La capacité de transit est estimée à 12000 tonnes par an.

L'activité développée ne présente pas de caractère polluant. La gestion du site doit être rigoureuse. De ce point de vue, le site de Cap Ecologia présente plusieurs atouts :

- une culture de la gestion des déchets et du traitement de l'eau
- l'existence du comité de concertation Cap Ecologia qui regroupe les collectivités et les prestataires présents sur le site
- la mise en place en 2009 d'un dispositif de suivi en continu des odeurs
- l'inscription de l'exploitation de tous les sites existants dans des démarches Qualité

La parcelle acquise par la Communauté d'Agglomération à la Communauté Emmaüs, présente aussi des atouts pour l'accueil de cette activité :

- elle s'inscrit dans le périmètre de Cap Ecologia
  - d'une surface de 1ha, elle permettra le développement de l'activité dans de bonnes conditions.
- Elle est complètement étanche et intégralement clôturée
- Elle est raccordée au réseau d'eaux usées.

Par ailleurs, l'activité de l'entreprise Montanuy sera encadrée par un arrêté préfectoral en bonne et due forme, qui sera accordé par la DRIRE sur la base d'un dossier complet démontrant l'absence d'impact de l'activité sur l'environnement et après enquête publique. De plus, la Communauté d'Agglomération imposera à l'entreprise Montanuy des prescriptions afin de contrôler la bonne gestion de son activité et du site tel que sa participation au comité de concertation Cap Ecologia et la mise en place d'une démarche ISO 14001.

<p><b>ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ABENGOA BIOENERGY POUR L'EXPÉRIMENTATION D'UN AGRO- CARBURANT DE 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION DANS LE CADRE DU PROJET LED</b></p>
---

La société Abengoa Bioenergy souhaite développer sur son site de Lacq, une filière industrielle de fabrication d'un agro-carburant de deuxième génération à partir de résidus de culture de maïs et de bois, depuis la mise en place de l'approvisionnement en biomasse jusqu'à la fabrication de l'usine de bioéthanol et la commercialisation du carburant.

Dans le cadre de ce projet, la Société Abengoa a été candidate au projet Européen « Framework programme » sous le nom de projet LED (Lignocellulosic Ethanol Demonstration) qui concerne principalement les phases de mise au point du plan d'approvisionnement, la finalisation des process, l'ingénierie de projet et l'expérimentation de cet agro-carburant de deuxième génération.

Abengoa a demandé notamment à la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées (CDAPP) d'expérimenter cet agro-carburant dans sa flotte de véhicules.

La Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées a répondu favorablement et utilisera pendant une durée de 1 an environ, du bioéthanol de deuxième génération dans 5 bennes à ordures ménagères (du e-diesel soit du diesel avec une incorporation de 7,7% d'éthanol et de l'additif)

La date de démarrage officielle est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2010 pour une durée de 54 mois. La phase expérimentation de biocarburant sur les bennes à ordures ménagères interviendrait courant 2013.

Le budget prévisionnel de la participation de la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées à ce projet est estimé à 247.169 € financée à hauteur de 139 184,00 € par l'Union Européenne sur une dépense éligible totale de près de 10,5 Millions d'€ pour l'ensemble du projet.

Ce projet constitue une opportunité pour l'Agglomération de témoigner de son soutien à la reconversion du bassin industriel de Lacq. En effet, le projet global d'usine d'agro-carburants de seconde génération représente un investissement 300 M € et la création de 70 emplois.

- **BRÈVES :**

<b>POLE INTERCOMMUNAL LECTURE PUBLIQUE ET ARCHIVES : NOUVELLE DENOMINATION : « L' USINE DES TRAMWAYS »</b>
--

La réhabilitation de l'ancienne usine de production électrique des tramways en pôle intercommunal de lecture publique et des archives entreprise en mars 2008 sur le site Gaston Lacoste est achevée.

Construite par la Société béarnaise de transports urbains, cette usine produisait de l'électricité au tramway électrique de Pau grâce à deux machines à vapeur d'une puissance de 150 chevaux chacune. Une haute cheminée édiflée près de la salle des machines permettait l'évacuation des fumées produites par les chaudières.

La construction de l'usine génératrice était achevée en avril 1900 puisque, par délibération du 1<sup>er</sup> mai 1900, le Conseil Municipal de Pau avait décidé la pose de plaques indicatrices permettant d'utiliser comme point de mire le paratonnerre de l'usine des tramways électriques pour reconnaître un sommet et les principaux pics, pènes et cols de la chaîne des Pyrénées depuis le Boulevard des Pyrénées.

À la fin de l'année 1928, le réseau de tramways, vétuste et mal entretenu, fut déclassé et remplacé par un réseau d'autobus, considéré alors comme beaucoup plus moderne. Les machines à vapeur ayant été vendues, les locaux de l'ancienne usine furent alors utilisés comme dépôt et ateliers de réparation des autobus jusqu'en 1985.

Désormais le nouveau site accueillera plusieurs services : les Archives, les services internes de la Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale, la Direction des Affaires Culturelles et la mission Ville et Pays d'Art et d'Histoire.

Le transfert des collections et le déménagement des services seront terminés en avril 2010 en vue de l'ouverture au public en mai.

## **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PAU-PYRÉNÉES AU RÉSEAU AVICCA**

La Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées décide d'adhérer à l'association AVICCA

AVICCA, association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, créée en 1986, regroupe des collectivités territoriales concernées par l'aménagement de leur territoire en réseaux de communications électroniques et par le développement des services et des usages.

En relation avec les acteurs économiques et les pouvoirs publics, elle représente et défend l'intérêt des collectivités et à travers elles l'intérêt public local.

Elle coordonne ses prises de positions avec les grandes associations généralistes de collectivités sur les sujets d'importance majeure.

Elle est un lieu d'information et de rencontre entre collectivités liées par des problématiques communes.